



« RETOUR AUX VIEILLES HABITUDES »

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE
PRISONNIERS D'OPINION AU MYANMAR

AMNESTY
INTERNATIONAL







À GAUCHE

Des journalistes manifestent devant le Centre pour la paix du Myanmar à l'occasion d'une visite du président Thein Sein le 12 juillet 2014.
© REUTERS/
Soe Zeya Tun

Le 8 novembre 2015, des élections générales très attendues vont se tenir au Myanmar. Il s'agit des premières élections depuis l'arrivée au pouvoir en 2011 du président Thein Sein et de son gouvernement quasi civil, après presque 50 ans de régime militaire.

Elles vont se dérouler sur fond de réformes politiques, économiques et sociales portées aux nues, et le gouvernement espère que ces réformes montreront à la communauté internationale que la situation est en train d'évoluer.

« À l'approche des élections, la plupart des personnes qui font entendre leur voix se font arrêter. Je suis très inquiet. De nombreux militants [...] doivent répondre de multiples chefs d'inculpation. Cette situation a été créée par le gouvernement : ils peuvent choisir qui ils veulent, quand ils veulent. »

Un défenseur des droits humains de Mandalay, juillet 2015.

Pourtant, pour de nombreux membres de la société civile du Myanmar, le tableau n'est pas aussi idyllique que ce qui est généralement présenté. Depuis le début de l'année 2014, les autorités exercent une répression croissante contre le militantisme et la dissidence pacifiques – des tactiques souvent assimilées à celles de l'ancien gouvernement militaire. Les défenseurs des droits humains, militants politiques et autres membres de la société civile sont confrontés à l'intensification de la répression contre leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Cela a donné lieu à une hausse alarmante des arrestations et des détentions de personnes qui exercent pacifiquement ces droits, créant une nouvelle génération de prisonniers d'opinion dans le pays.

« En 2012 et 2013, la situation semblait s'être améliorée et être plus ouverte, mais, en 2014 et 2015, les inculpations et les emprisonnements ont recommencé. »

Thet Thet Aung, ancienne prisonnière d'opinion, juin 2015.

« Les autorités ciblent les militants de premier plan et les professionnels des médias – en particulier ceux qui pourraient réaliser un suivi des élections, qui sont très actifs et qui soutiennent les campagnes de certains partis politiques. »

Aung Myo Kyaw, ancien prisonnier d'opinion et membre de l'Association d'aide aux prisonniers politiques de Birmanie (AAPP-B), juin 2015.

Sous la pression de la communauté internationale, le président Thein Sein a ordonné en 2012 et 2013 des libérations massives de prisonniers. Des centaines de prisonniers d'opinion ont alors été libérés après avoir passé des années, voire parfois plus de dix ans, derrière les barreaux. Ces libérations ont suscité un optimisme prudent à l'égard du Myanmar, qui serait en train d'évoluer vers un plus grand respect de la liberté d'expression. En réaction, la communauté internationale a commencé à relâcher la pression, pensant que les autorités allaient enfin pouvoir lancer des réformes significatives et durables en faveur des droits humains, et qu'elles allaient effectivement le faire.

« Elles [les autorités] ont assez de lois, elles peuvent inculper n'importe qui de n'importe quoi. En même temps, elles essaient de prétendre que les gens ont des droits. Mais dès que vous devenez un problème pour elles ou leurs affaires, elles vous arrêtent. »

Min Ko Naing, ancien prisonnier d'opinion et membre de Génération 88, pour la paix et une société ouverte, juin 2015.

Mais les choses ne se sont pas passées ainsi. Sans un maintien de la pression internationale, et face à une société civile de plus en plus nombreuse et active, les autorités n'ont pas tardé à reprendre leurs vieilles habitudes. La répression s'est intensifiée à l'approche des élections et les autorités ont eu de plus en plus souvent recours à une série de tactiques visant à empêcher les militants et les responsables de campagne de descendre dans la rue. Ainsi, des lois draconiennes et formulées en termes imprécis ont été utilisées, des militants pacifiques ont été inculpés d'infractions excluant toute possibilité de libération sous caution et des peines de prison plus longues ont été infligées.

Aujourd'hui, un très grand nombre de prisonniers d'opinion sont toujours derrière les barreaux, tandis que des centaines d'autres sont poursuivis – et risquent des peines de prison – simplement pour avoir exercé leurs droits. L'emprisonnement de ces nouveaux prisonniers d'opinion – manifestants étudiants, militants politiques, professionnels des médias et défenseurs des droits humains, notamment des militants pour le droit à la terre et les droits des travailleurs –, devrait soulever des questions urgentes au sujet du processus de réformes. La communauté internationale doit exhorter une nouvelle fois le gouvernement du Myanmar à respecter les droits humains, en particulier les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Les prisons du Myanmar doivent être vidées de leurs prisonniers d'opinion une fois pour toutes.

QU'EST-CE QU'UN PRISONNIER D'OPINION ?

Amnesty International considère comme prisonnier d'opinion toute personne détenue ou dont la liberté de mouvement est restreinte uniquement en raison de ses convictions, notamment politiques ou religieuses, de son appartenance ethnique, de son sexe, de sa langue, de la couleur de sa peau, de son origine nationale ou sociale, de sa fortune, de sa naissance, de son orientation sexuelle ou pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ou tout autre droit humain, et qui n'a pas recouru à la violence ni prôné la violence ou la haine. Tous les prisonniers d'opinion doivent être libérés immédiatement et sans condition, et toutes les accusations ou autres procédures dont ils font l'objet doivent être abandonnées.

LES NOUVEAUX PRISONNIERS D'OPINION DU MYANMAR

PHYOE PHYOE AUNG LA CHEF DE FILE DES ÉTUDIANTS

Le 10 mars 2015, la police a arrêté Phyoe Phyoe Aung, responsable de la Fédération des syndicats étudiants de Birmanie (ABFSU), l'un des mouvements étudiants les plus importants et reconnus du Myanmar, pendant une brutale répression policière de manifestants étudiants, pour la plupart pacifiques. Elle est actuellement détenue à la prison de Tharrawaddy, dans la région de Bago, où elle est sous le coup de toute une série d'accusations à caractère politique, pour lesquelles elle pourrait être condamnée à plus de neuf ans de prison.

Les protestations avaient commencé quelques mois auparavant, peu après l'adoption d'une nouvelle loi sur l'éducation par le Parlement du Myanmar. Les étudiants réclamaient que cette loi soit modifiée, car elle restreignait selon eux leurs libertés académiques. Début février, des groupes d'étudiants menés par Phyoe Phyoe Aung et d'autres personnes ont organisé quatre défilés simultanés de manifestants dans tout le pays, qui devaient se rejoindre à Yangon (ex-Rangoon), la première ville du Myanmar. Alors que les étudiants s'approchaient de Yangon, des tensions ont commencé à émerger, avant d'atteindre leur point culminant le 10 mars, quand les étudiants ont tenté de démanteler un barrage de police. En réaction, la police a frappé à coups de matraque les manifestants, dont certains étaient déjà au sol.

Phyoe Phyoe Aung et plus de 100 autres manifestants étudiants, chefs de file et sympathisants sont désormais sous le coup de toute une série d'inculpations pénales, notamment de participation à un rassemblement illégal, poursuite d'un rassemblement illégal en sachant qu'il a été dispersé, « émeutes », coups et blessures volontaires en vue de dissuader un fonctionnaire de faire son travail et incitation à commettre des infractions « visant l'État ou la tranquillité publique ».

« Je veux pouvoir contribuer, comme une bonne citoyenne, de toutes les manières possibles et quel que soit mon rôle, à construire la nation, à transformer le pays ou à révolutionner le système. »

La prisonnière d'opinion Phyoe Phyoe Aung, juin 2015.



CI-DESSUS

Phyoe Phyoe Aung lors de l'une de ses audiences.

© DR

CI-DESSOUS

Htin Kyaw est accueilli par ses défenseurs après sa libération de la prison d'Insein, à Yangon, le 31 décembre 2013.

© Soe Than WIN/
AFP/Getty Images

« Le moral de Ko Htin Kyaw est bon. Il est déterminé à continuer son travail une fois sorti de prison. »

Un membre du Mouvement pour la force actuelle de la démocratie (MDCF), juillet 2015.



HTIN KYAW LE RESPONSABLE ASSOCIATIF

Célèbre militant ouvertement critique à l'égard du gouvernement, Htin Kyaw a été condamné à une peine s'élevant au total à 13 ans et quatre mois de prison pour ses activités politiques pacifiques. Il est le dirigeant du Mouvement pour la force actuelle de la démocratie (MDCF), une organisation qui fait campagne contre les violations des droits humains et en faveur de la justice et de l'obligation de rendre des comptes aux victimes et à leur famille.

Htin Kyaw est actuellement détenu à la prison d'Insein, à Yangon. Il a été arrêté dans cette ville le 5 mai 2014, alors qu'il faisait un discours et distribuait des tracts critiquant le gouvernement et appelant les députés à la démission. Il a d'abord été poursuivi pour incitation à commettre des infractions « visant l'État ou la tranquillité publique », mais, depuis, les autorités l'ont inculpé de toute une série d'autres infractions liées à ses diverses activités politiques pacifiques, notamment un certain nombre de manifestations pacifiques contre des acquisitions de terrains par les autorités en avril et mai 2014.

Preuve que les autorités s'obstinent à prendre Htin Kyaw pour cible, il a été condamné à des peines de prison en vertu de la même loi dans chacune des 11 municipalités de Yangon où il a distribué des tracts. Il a donc été condamné à une série de peines qui, cumulées, aboutissent à une lourde peine d'emprisonnement. Au Myanmar, les peines ne sont pas purgées simultanément, mais consécutivement.

La ferme intention des autorités de réduire au silence Htin Kyaw et son organisation se traduit également par le fait que, depuis son arrestation, au moins neuf autres militants du MDCF ont été inculpés pour leurs activités politiques pacifiques, tandis que deux autres sont toujours en détention.

NAW OHN HLA LA MANIFESTANTE PERMANENTE

Naw Ohn Hla est une éminente défenseuse des droits humains qui a été emprisonnée six fois en raison de son militantisme pacifique, notamment pour avoir soutenu des paysans et d'autres personnes impliquées dans des conflits fonciers et pour avoir protesté contre des expulsions forcées. Elle a été condamnée à plus de cinq ans de prison pour une série de manifestations pacifiques, mais plusieurs autres charges sont toujours retenues contre elle. Elle est actuellement détenue à la prison d'Insein, à Yangon.

Après avoir participé à une manifestation pacifique devant l'ambassade chinoise à Yangon, Naw Ohn Hla a été placée en détention le 30 décembre 2014. Elle faisait partie d'un groupe d'une centaine de personnes qui demandaient l'ouverture d'une enquête sur le recours excessif à la force exercé par la police lors d'une manifestation qui avait eu lieu la semaine précédente à la mine de cuivre de Letpadaung, qui fait l'objet d'une controverse. Les autorités ont inculpé Naw Ohn Hla et six autres personnes d'une série d'infractions à caractère politique, notamment d'« émeutes » et d'incitation à commettre des infractions « contre l'État ou contre l'ordre public ».

Mais l'affaire ne s'est pas arrêtée là : Naw Ohn Hla a également été inculpée de « participation à une manifestation sans autorisation » dans chacune des six municipalités qu'elle a traversées pour se rendre à la manifestation et rentrer. Les autorités

l'ont également poursuivie pour des infractions présumées liées à plusieurs autres manifestations auxquelles elle a participé pendant l'année 2014. Ces charges pèsent toujours contre elle.

Toutefois, l'inculpation qui montre le mieux comment les autorités peuvent utiliser arbitrairement la loi pour cibler des activistes – et n'hésitent pas à le faire – est liée à une manifestation de 2007 à laquelle Naw Ohn Hla avait participé. À l'époque, elle avait dirigé une cérémonie de prières à la pagode Shwedagon de Yangon, pendant laquelle elle avait plaidé en faveur de la libération d'Aung San Suu Kyi, chef de file de l'opposition qui était alors placée en résidence surveillée, et d'autres prisonniers d'opinion. Mais ce n'est que six ans plus tard, en décembre 2013, que des informations faisant état de son inculpation pour avoir provoqué un « trouble religieux » ont fait surface. Plus d'un an et demi plus tard, le 26 juin 2015, elle a été déclarée coupable et condamnée à six mois de prison.

« Aujourd'hui, les autorités reprennent leurs vieilles habitudes. Elles ont besoin de faire pression sur les gens – de les arrêter et de les emprisonner – pour obtenir ce qu'elles veulent. C'était tellement évident lorsqu'elles ont inculpé Naw Ohn Hla dans l'affaire de la pagode Shwedagon. Cela a montré une chose : si elles veulent nous arrêter et nous mettre en prison, elles le peuvent. »

Moe Thway, ancien prisonnier d'opinion et président de Generation Wave, juin 2015.

CI-DESSOUS

Naw Ohn Hla s'exprime devant des médias après sa libération de la prison d'Insein à Yangon le 31 décembre 2013.
© Soe Than WIN/
AFP/Getty Images

À DROITE

Zaw Win
© DR

EN BAS À DROITE

Htin Lin Oo menotté pendant une audience, le 1^{er} septembre 2015.
© Burma Campaign UK



ZAW WIN LE MANIFESTANT SOLO

Zaw Win est un avocat de la municipalité de Pyin Oo Lwin, dans la région de Mandalay, qui offre une assistance juridique gratuite aux paysans qui protestent contre les confiscations de terres. De plus en plus exaspéré par ce qu'il considère comme un système juridique inéquitable, il a décidé de passer à l'action en protestant.

Le 29 mai 2014, il se trouvait au tribunal du district de Pyin Oo Lwin pour une audience dans le cadre de l'une des affaires qu'il plaidait. Vers 13 h 30, lors d'une pause pendant le procès, il a quitté le tribunal de district et a descendu la rue de façon pacifique jusqu'au tribunal municipal, avant de revenir. En marchant, il scandait des slogans dans un mégaphone pour exiger la révocation des juges partiaux et réclamer une meilleure administration de la justice. Une fois sa manifestation

terminée, Zaw Win est simplement retourné au tribunal pour reprendre l'audience.

Près de trois mois plus tard, le matin du 25 août, il a été arrêté chez lui par la police. Il a été inculpé de participation à une manifestation sans autorisation, même si, selon la loi, la notion de réunion désigne le rassemblement de plusieurs personnes. Les autorités l'ont également inculpé d'« incitation » en vertu de l'article 505(b) du Code pénal. Il s'agit d'une infraction excluant toute possibilité de libération sous caution et d'une disposition couramment utilisée pour incarcérer des personnes critiques à l'égard du gouvernement.

Zaw Win est actuellement détenu à la prison d'Oh-Bo, à Mandalay. Il est toujours poursuivi dans le cadre de ces affaires.

« Les tribunaux commettent des fautes et reçoivent des pots-de-vin. Nous avons déposé plainte contre ces agissements [...], mais, jusqu'à présent, aucune mesure n'a été prise. L'oppression progresse [...]. Comme je travaille dans l'intérêt des paysans, [les autorités] font plus pression sur moi. Cela ne me plaît pas, donc je manifeste. »

Le prisonnier d'opinion Zaw Win, 29 mai 2014.



HTIN LIN OO LA VOIX DE LA TOLÉRANCE

Le 23 octobre 2014, Htin Lin Oo, écrivain et ancien porte-parole de la Ligue nationale pour la démocratie, le principal parti politique d'opposition du Myanmar, a fait un discours lors d'un événement littéraire dans la région de Sagaing, dans lequel il critiquait l'utilisation que certains font du bouddhisme pour promouvoir la discrimination et les préjugés. Dans son discours d'une durée de deux heures environ, prononcé devant un public de près de 500 personnes, il s'en prenait aux groupes qui, selon lui, se servent de la religion pour alimenter la discrimination. Il a tenu ces propos alors que l'intolérance religieuse était en progression au Myanmar.

Dans les jours et les semaines qui ont suivi, un montage de 10 minutes réalisé à partir de ce discours a commencé à circuler sur les réseaux sociaux. Tirés de leur contexte, les propos de Htin Lin Oo ont fait scandale, en particulier parmi les groupes nationalistes bouddhistes radicaux. Une plainte a été déposée contre lui au commissariat de la municipalité de Chaung-U et, le 2 juin 2015, Htin Lin Oo a été condamné à une peine de deux ans de prison assortie de travaux forcés pour « insulte à la religion ». Il fait actuellement appel de cette condamnation, alors qu'il purge sa peine à la prison de Monywa, dans la région de Sagaing.

« Même s'il est en prison, Htin Lin Oo est en bonne santé et garde un esprit combattif. À chaque fois que je le vois, il ne me parle pas de lui ou de son affaire, mais il veut toujours discuter de la situation politique dans le pays, des élections à venir... »

Thein Than Oo, avocat défenseur des droits humains qui représente Htin Lin Oo, juillet 2015.

MYO MIN MIN, NAING HTAY LWIN, NAING ZAW KYI WIN ET THU ZAW KYI WIN LES DÉFENSEURS DES DROITS DES TRAVAILLEURS

Quatre militants en faveur des droits des travailleurs sont en prison pour avoir pris la tête de mouvements de grève d'ouvriers du textile et les avoir soutenus. Ces ouvriers, qui travaillent dans des usines situées dans la zone industrielle Shwe Pyi Thar à Yangon, se sont mis en grève le 2 février 2015. Ils ont installé des camps de protestataires et ont organisé des manifestations pour demander des augmentations de salaire.

Le 20 février, les responsables syndicaux et ouvriers Myo Min Min et Naing Htay Lwin ont été arrêtés peu après avoir tenu une conférence de presse auprès des médias locaux pour expliquer les revendications des ouvriers.

Quatre jours plus tard, Naing Zaw Kyi Win, un étudiant de 22 ans, a été arrêté par des policiers en civil au domicile d'une ouvrière. Il avait conseillé les ouvriers sur leurs droits, notamment en les aidant à déposer des demandes auprès des autorités pour organiser un rassemblement, et il avait essayé de négocier avec la police afin qu'elles n'emploient pas la force contre les manifestants.

Son frère aîné, Thu Zaw Kyi Win, a quant à lui été arrêté le 4 mars, après la décision des ouvriers en grève de déplacer leur action de protestation de la zone industrielle Shwe Pyi Thar vers la Pagode Sule, à proximité de la mairie de Yangon. Peu de temps après le départ du cortège, la police a encerclé les manifestants, leur bloquant le passage. Une confrontation a alors éclaté et s'est terminée par l'arrestation d'un certain nombre de

manifestants, qui ont ensuite été relâchés. Thu Zaw Kyi Win a été arrêté alors qu'il était assis dans un salon de thé à proximité.

Le 11 septembre, Myo Min Min et Naing Htay Lwin ont tous les deux été condamnés à une peine de deux ans et demi de prison pour avoir commis des infractions « contre l'État ou contre l'ordre public », avoir participé à une manifestation sans autorisation et avoir enfreint les règles d'obtention d'une autorisation en vue de manifester. Thu Zaw Kyi Win et Naing Zaw Kyi Win sont toujours en instance de jugement, dans l'attente d'un verdict pour les mêmes faits d'infractions commises « contre l'État ou contre l'ordre public ». Les quatre manifestants sont actuellement détenus à la prison d'Insein, à Yangon.

« La police a posé de nombreuses questions. Ils n'arrêtaient pas de demander : "Qui a organisé la manifestation ? Qui mobilise les ouvriers ?" Ils m'ont montré des photos de Myo Min Min et de Naing Htay Lwin et m'ont demandé s'ils étaient responsables de la manifestation. Ils m'ont prévenu en me disant : "Nous allons engager des poursuites contre vous si vous créez encore des problèmes." [...] Désormais, nous ne prévoyons plus de manifester : nos chefs de file sont en prison et certains ouvriers ont été licenciés après les manifestations [...], les gens ont peur d'agir. »

Un ouvrier et manifestant, juin 2015.



CI-DESSUS

Naing Htay Lwin (à gauche) et Myo Min Min (à droite), deux des militants des droits travailleurs des usines de Shwe Pyi Thar qui ont été emprisonnés.

© DR

À DROITE

Sithu Soe, journaliste à *Unity Weekly*, menotté lors d'une comparution au tribunal.

© DR

YARZAR OO, LU MAW NAING, PAING THET KYAW, SITHU SOE ET TINT SAN LES CINQ DU JOURNAL *UNITY*

Cinq personnes travaillant pour l'hebdomadaire *Unity Weekly* purgent actuellement une peine de sept ans d'emprisonnement assortie de travaux forcés après la publication dans le journal d'un article portant sur l'existence présumée d'une usine secrète d'armes chimiques.

Ces cinq hommes ont été arrêtés en janvier et février 2014, une semaine après la publication de l'article. Le gouvernement s'est empressé de nier ces informations et a saisi les exemplaires du journal dans tout le pays. Les médias nationaux ont ensuite confirmé que les cinq hommes avaient été inculpés de « révélation de secrets d'État, violation du périmètre protégé de l'usine, prise de photographies et complicité ».

Ils ont d'abord été condamnés à 10 ans de prison avec travaux forcés par le tribunal municipal de Pakokku en juillet 2014. À l'issue d'un procès en appel, cette peine a été réduite à sept ans en octobre 2014.

Les membres du personnel du journal étant en prison, le *Unity Weekly* a été contraint de fermer, ce qui a accentué le climat de peur qui règne parmi les professionnels des médias au Myanmar, qui craignent d'être arrêtés et emprisonnés simplement pour avoir fait leur travail de manière pacifique.

« Au Myanmar, les proches des prisonniers d'opinion font également l'objet de manœuvres de harcèlement dans le cadre de leurs activités professionnelles et sociales. [...] Je m'inquiète de la situation de ma famille à l'extérieur, de leurs moyens de subsistance, ainsi que de leurs perspectives d'avenir. »

Le prisonnier d'opinion Lu Maw Naing, juin 2015.

« Le gouvernement peut stopper le travail des journaux en plaçant en détention les journalistes, en les poursuivant en justice et en les emprisonnant, mais il ne parviendra jamais à changer les convictions des journalistes qui défendent les intérêts du peuple. Au lieu de considérer les médias comme l'ennemi, le gouvernement devrait être attaché à la liberté de la presse. »

Le prisonnier d'opinion Sithu Soe, juin 2015.



PRISONNIERS

Amnesty International estime qu'au moins 91 prisonniers d'opinion sont détenus au Myanmar. Mais ce chiffre est probablement très en deçà de la réalité. Ils languissent actuellement en prison ou sont détenus dans l'attente de leur procès. Ces personnes doivent être libérées immédiatement et sans condition.

D'OPINION

ZAW WIN MYINT 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

YE HTUT LWIN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

YAN PAI SOE 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

YAN NAUNG PHYO 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

WUNNA SOE 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

WAI YAN TUN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

THIHA WIN TIN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

THAW ZIN TUN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

THAN HTIKE 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

ZA WIN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

TA ZAR TUN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

SWE LINN TUN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

SOE NAING 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

PHYOE PHYOE AUNG 

Manifestante étudiante, prison de Tharrawaddy

NANDAR SITT AUNG 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

PHYU PHYU KHAING 

Manifestante étudiante, prison de Tharrawaddy

MON YI KYAW 

Manifestante étudiante, prison de Tharrawaddy

KHAING MAR NYEIN 

Manifestante étudiante, prison de Tharrawaddy

HONY OO 

Manifestante étudiante, prison de Tharrawaddy

EI THIN ZAR MAUNG 

Manifestante étudiante, prison de Tharrawaddy

SAN LWIN OO 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

PHYU ZIN AUNG 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

PHYU DANA CHIT LINN THIKE 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

PAYE PHONE PAI 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

PAYE LWIN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

NYEIN KYAW THU 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MYO MYAT SAN 

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

Phyoe Phyoe Aung (au centre) aux côtés de manifestants contre la loi relative à l'éducation nationale en novembre 2014.

© DR

MYO HTET PAI H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MYITTA OO H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MYAT SOE OO H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MYA GYI H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MOE HTAT NAY F

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MIN THWAY THIT H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MIN MIN ZAW H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MAUNG MAUNG THEIN H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

MAR NAW F

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

LWIN KO KO AUNG H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

KYAW SWAR LINN F

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

KYAW KYAW TUN H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

KO THEIN H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

KHIN MAUNG WIN F

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

KHANT AUNG F

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

HTAY NAING H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

HTAIN LINN AUNG F

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

HEIN ZAW WIN H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

BO BO MYO H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

AUNG SI THU F

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

AUNG MYO OO H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

AUNG CHO OO H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

AUNG MYINT HAN H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

AUNG KO KO H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

AUNG HTET H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

AUNG HMINE SAN H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

AUNG CHAN MIN H

Manifestant étudiant, prison de Tharrawaddy

HTIN LIN OO F

Inculpé de blasphème, prison de Monywa

NAW OHN HLA F

Manifestant pacifique, prison d'Insein

SEIN HTWE F

Manifestante pacifique, prison d'Insein

TIN HTUT PAING H

Manifestant pacifique, prison d'Insein

SAN SAN WIN F

Manifestante pacifique, prison d'Insein

THAN SHWE H

Manifestant pacifique, prison d'Insein

HTIN KYAW H

Responsable associatif protestant contre le gouvernement, prison d'Insein

NAUNG NAUNG H

Responsable associatif protestant contre le gouvernement, prison d'Insein

THEIN AUNG MYINT H

Manifestant pacifique, prison d'Oh-Bo

LU MAW NAING H

Journaliste, prison de Pakokku

YARZAR OO H

Journaliste, prison de Pakokku

PAING THET KYAW H

Journaliste, prison de Pakokku

SITHU SOE H

Journaliste, prison de Pakokku

TINT SAN H

Directeur d'un journal hebdomadaire, prison de Pakokku

MYO MIN MIN H

Militant pour les droits des travailleurs, prison d'Insein

NAING HTAY LWIN H

Militant pour les droits des travailleurs, prison d'Insein

NAING ZAW KYI WIN H

Militant pour les droits des travailleurs, prison d'Insein

THU ZAW KYI WIN H

Militant pour les droits des travailleurs, prison d'Insein

ZAW WIN H

Avocat, prison d'Oh-Bo

WIN HLAING H

Manifestant solo, prison de Prome

NAING YE WAI H

Manifestant étudiant, prison d'Oh-Bo

AUNG SAN OO H

Manifestant étudiant, prison d'Oh-Bo

JIT TOO H

Manifestant étudiant, prison d'Oh-Bo

NYAN LINN HTET F

Manifestant étudiant, prison d'Oh-Bo

ZAYAR LWIN H

Manifestant étudiant, prison d'Insein

PHAING YE THU H

Manifestant étudiant, prison d'Insein

KHIN THANDAR TUN F

Manifestant étudiant, prison de Myingyan

KYAW THAN TUN H

Manifestant étudiant, prison de Myingyan

NYAN MYINT THAN H

Manifestant étudiant, prison de Myingyan

SEIN WIN H

Manifestant étudiant, prison de Myingyan

SITHU MYAT H

Manifestant étudiant, prison de Myingyan

SOE HLAING H

Manifestant étudiant, prison de Myingyan

THANT ZIN H

Manifestant étudiant, prison de Myingyan

ZIN KO THANT H

Manifestant étudiant, prison de Myingyan

TUN THUREIN H

Inculpé de blasphème, prison d'Insein

HTUT KO KO LWIN H

Inculpé de blasphème, prison d'Insein

PHILIP BLACKWOOD H

Inculpé de blasphème, prison d'Insein

INSTAURER ET MAINTENIR UN CLIMAT DE PEUR

Le fait que les autorités puissent arrêter des personnes – et n'hésitent pas à le faire – pour le simple fait d'avoir exercé leurs droits crée un climat de peur au sein de la société civile du Myanmar.

En plus de cette peur de l'arrestation, les autorités ont recours à d'autres formes d'intimidation, notamment à un système généralisé de contrôle et de harcèlement. Les militants sont soumis à diverses formes de surveillance : ils peuvent être suivis, être pris en photo lorsqu'ils assistent à des événements ou réunions, leur bureau et leur domicile peuvent être visités en pleine nuit et leur famille, leurs collègues ou leurs amis peuvent être harcelés.

« Voici le message envoyé aux militants : si nous faisons quelque chose qu'elles [les autorités] n'aiment pas, elles trouveront simplement des moyens de nous arrêter. »

Thet Swe Win, cofondateur et directeur du Centre pour la jeunesse et l'harmonie sociale, juillet 2015.

Cette surveillance constante, qui s'ajoute au fait que les anciennes lois répressives restent en vigueur tandis que de nouvelles sont promulguées, instaure un climat de peur permanente, chacun craignant d'être arrêté à tout moment pour ses activités pacifiques.

« Qu'ils souhaitent nous arrêter ou non, cette décision est entre leurs mains [celles des autorités du Myanmar], car nos lois ne sont pas bonnes. »

Un militant étudiant, juillet 2015.

« L'état de droit n'existe pas [au Myanmar] et tout le monde peut être arrêté à tout moment. Les lois utilisées par les autorités pour opprimer les activités politiques n'ont toujours pas changé. »

Aung Myo Kyaw, ancien prisonnier d'opinion et membre de l'Association d'aide aux prisonniers politiques de Birmanie (AAPP-B), juin 2015.

CI-DESSOUS

Des policiers forment une ligne face à des étudiants qui manifestent à Yangon le 30 juin 2015 contre les militaires non élus qui occupent un quart des sièges parlementaires.

Yangon, 30 juin 2015.

© Ye Aung Thu/AFP/Getty Images

À DROITE

Près du Centre pour la paix du Myanmar, des policiers entourent un journaliste qui prend des photos lors d'une manifestation en soutien à des collègues emprisonnés, à l'occasion d'une visite du président Thein Sein. Yangon, 12 juillet 2014.

© EPA/LYNN BO BO



LE CADRE LÉGISLATIF RÉPRESSIF DU MYANMAR

Depuis longtemps, les autorités du Myanmar s'appuient sur tout un éventail de lois répressives à la formulation vague pour restreindre les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Tant que ces textes resteront en vigueur, les militants pacifiques continueront de craindre d'être arrêtés et les prisonniers d'opinions rempliront toujours les prisons du Myanmar. Les lois utilisées sont notamment les suivantes :

LOI DE 2011 RELATIVE AUX RASSEMBLEMENTS ET AUX DÉFILÉS PACIFIQUES

Régulièrement utilisée pour arrêter des manifestants pacifiques, cette loi exige des personnes souhaitant organiser une manifestation qu'elles en demandent l'autorisation. Ce texte indique que les autorités peuvent rejeter les demandes présentant une menace pour « la sécurité de l'État, l'état de droit, l'ordre public et les lois en vigueur ». Manifester sans autorisation peut être puni de six mois de prison en vertu de l'article 18, et enfreindre les règles d'obtention d'une autorisation en vue de manifester peut être sanctionné de trois mois de prison aux termes de l'article 19.

ARTICLES 143, 145 ET 147 DU CODE PÉNAL

Ces dispositions permettent aux autorités d'emprisonner toute personne qui participe à une réunion illégale. Les peines encourues vont de six mois à deux ans de prison.

ARTICLE 295(A) DU CODE PÉNAL

Il permet aux autorités d'imposer une peine allant jusqu'à deux ans de prison à toute personne qui offense les sentiments religieux en insultant une religion ou une conviction religieuse.

ARTICLE 505(B) DU CODE PÉNAL

Souvent utilisée pour placer en détention des personnes critiques à l'égard du gouvernement, cette loi prévoit une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement pour toute personne qui inciterait à commettre une infraction « contre l'État ou contre l'ordre public ».

LOI DE 1923 RELATIVE AUX SECRETS D'ÉTAT

Cette loi érige en infraction le fait de posséder, de contrôler, de recevoir ou de communiquer tout document ou information qui, en cas de divulgation, pourrait « nuire à la sécurité ou aux intérêts de l'État ». Elle accorde de larges pouvoirs au gouvernement pour déterminer ce qui est classé « secret », alors qu'aucune disposition n'autorise la diffusion d'informations classées secrètes au nom de l'intérêt public.



Ces lois restreignent illégalement l'exercice des droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique, et doivent être abolies ou modifiées pour se conformer au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière. En tant qu'État membre des Nations unies, le Myanmar a l'obligation de respecter les droits humains conformément à la Charte des Nations unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). La DUDH établit entre autres que chacun a droit à la liberté d'expression, qui comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par tout moyen et sans considération de frontières, ainsi que la liberté d'association et de réunion pacifique.

Selon le droit international relatif aux droits humains, toute restriction à l'exercice

de ces droits doit être exceptionnelle et n'est autorisée qu'à condition de respecter trois critères essentiels :

- elle doit être prévue par la loi ;
- elle doit servir uniquement certains objectifs autorisés, tels que la protection des droits et de la réputation d'un tiers, la sécurité nationale ou la sûreté publique, l'ordre, la santé ou la moralité publics ; et
- elle doit s'avérer manifestement nécessaire et proportionnée à la réalisation de cet objectif.

Il est clair que les lois décrites ci-avant, en vertu desquelles des défenseurs des droits humains et des militants pacifiques sont incriminés et emprisonnés, ne respectent pas ce critère.



Des villageois manifestent contre un projet de mine de cuivre devant la colline de Letpadaung, pendant une [visite d'Aung San Suu Kyi](#), grande figure du mouvement prodémocratique, dans la municipalité de Sarlingyi. 13 mars 2013.
© REUTERS/Soe Zeya Tun



UNE OCCASION UNIQUE DE CHANGER LES CHOSES

Les arrestations et l'emprisonnement de défenseurs des droits humains, de militants politiques et d'autres membres de la société civile qui ont lieu en ce moment au Myanmar doivent cesser.

Il est temps pour le président Thein Sein de tenir sa promesse de libérer tous les prisonniers d'opinion.

Dans le passé, les autorités ont montré qu'elles étaient sensibles à la pression de l'étranger. L'attention qui sera portée au Myanmar à l'approche des élections de novembre constitue une occasion majeure pour la communauté internationale d'agir pour faire en sorte que les prisonniers d'opinion soient libérés et ne soient pas oubliés. Si ce n'était pas le cas, cette possibilité de changement serait compromise et cela remettrait sérieusement en question les engagements internationaux pris pour améliorer la situation des droits humains au Myanmar.

IL EST TEMPS D'AGIR

Les autorités du Myanmar doivent libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion. Pour les convaincre de le faire, les acteurs qui ont le plus d'influence sur ce pays, c'est-à-dire la communauté internationale, notamment les États-Unis, l'Union européenne et ses États membres, ainsi que les gouvernements de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), doivent :

- appeler publiquement le président du Myanmar à libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion et à abandonner toutes les charges qui pèsent contre les personnes passibles d'emprisonnement uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains ;
- exprimer leurs préoccupations concernant les violations des droits humains commises au Myanmar dès que l'occasion se présente, notamment lors de rencontres bilatérales et multilatérales et au

cours du prochain Examen périodique universel du pays par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui aura lieu en novembre 2015.

Le gouvernement du Myanmar doit :

- libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion ;
- abandonner toutes les charges qui pèsent contre les personnes passibles d'emprisonnement uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains ;
- abolir ou modifier toutes les lois qui portent atteinte aux droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, en particulier la Loi de 2011 relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques, les articles 143, 145, 147, 295(a) et 505(b) du Code pénal et la Loi relative aux secrets d'État, pour les rendre conformes au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

AMNESTY.ORG

(PHOTO DE COUVERTURE) Des manifestants étudiants tentent de parler à des membres de leur famille, alors qu'ils se trouvent dans un véhicule de la prison pour être conduits à un tribunal de Letpadaung. 11 mars 2015. © Ye Aung Thu/AFP/Getty Images

Amnesty International, Secrétariat International, Peter Benenson
House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : ASA 16/2457/2015, français, octobre 2015

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

